



Service vie locale

Acceptation don d'ouvrages et travaux de recherche de Monsieur F. Boulet

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :

1

Pièce jointe :

- convention

Télétransmis en
préfecture le :

N° d'AR de
la préfecture :
-

vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations au maire des compétences optionnelles prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (et en cas d'empêchement aux adjoints dans l'ordre du tableau),

considérant le rôle de la commune dans la conservation, préservation et valorisation du patrimoine communal,

considérant l'importance et la qualité des recherches de M. Boulet, en tant qu'historien, sur l'histoire et la mémoire de La Tronche,

décide

Article 1 : d'accepter le don de Monsieur F. Boulet, Professeur agrégé - docteur en histoire, concernant ses travaux de recherche et ouvrages relatifs à l'histoire de la commune de La Tronche et du Doyen Gosse. A savoir : douze dossiers sur l'histoire de La Tronche (histoire générale), La Tronche sous l'Occupation 1940-1944 (conférences, 1994, 1997, 2016, 2021(Caen), 2023), ainsi que la vie du Doyen Gosse et de sa famille. L'ensemble s'inscrit dans la réalisation de deux ouvrages édités : Refuge et Résistance. La Tronche 1939-1945, Ampelos, 2016 ; René Gosse. L'âme de la Résistance, Musée de la Résistance et de la Déportation, 2021.

Article 2 : d'accompagner le dépôt et l'inventaire de ce don dans les archives communales en lien avec l'archiviste intervenante sur la commune,

Article 3 : d'autoriser un complément de dépôt des prochaines recherches et travaux de M. Boulet ayant trait à La Tronche.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

